



INTER SYNDICALE NATIONALE
AUTONOME REPRÉSENTATIVE
DES INTERNES DE MÉDECINE GÉNÉRALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon – 6 août 2014 – 9 heures

Temps de travail des Internes Gare au hors sujet !

En juin 2013, la Commission Européenne a mis la France en demeure par rapport au temps de travail des internes¹.

Avec 60 heures de travail hebdomadaire en moyenne² et de grandes difficultés à se libérer pour assister aux cours ou préparer leur thèse, les internes ont toutes les raisons de souhaiter des évolutions favorables rapides.

Après plusieurs mois de dialogue social, les autorités ont remis leur projet de décret.

Les propositions des internes de médecine générale reprises par le Ministère

Le Conseil d'Administration de l'ISNAR-IMG, représentant plus de 6 000 internes de médecine générale, avait émis des propositions au printemps dernier³.

Dans ses arbitrages, le Ministère de la Santé en reprend aujourd'hui la plupart :

1. Diminution de nombre de demi-journées de travail de 11 à 10 par semaine ;
2. Sanctuarisation des demi-journées dédiées à la formation (une demi-journée de travail personnel à prendre sans justification requise et une demi-journée de formation universitaire sur justificatif) ;
3. Principe d'une gestion centralisée lisible des temps de stage et de formation ;
4. Toute demi-journée travaillée au-delà des obligations de service donnant droit à récupération, samedi matin compris.

Dans le texte proposé, la possibilité de recours est garantie à tout interne constatant le non-respect de ces dispositions.

Une philosophie : répondre à la question posée

Dans ce dossier technique, il est important de saisir l'opportunité offerte de réduire le temps de travail des internes au profit de leur formation et de leur récupération, gages de soins de meilleure qualité et de plus de sécurité pour les patients.

L'amélioration des conditions de travail des internes est une ambition et une priorité quotidienne pour un syndicat d'envergure nationale tel que l'ISNAR-IMG. Les pistes d'amélioration sont nombreuses mais nous devons aujourd'hui nous concentrer sur l'objectif de la réforme en cours, celui de réduire le temps de travail des internes.

¹ Mise en demeure – Infraction n° 2009/2044.

² Mise en demeure – Infraction n° 2009/2044 ou Internes en médecine : Gardes, Astreintes et Temps de travail, Paris, 10 septembre 2012, ISNIH.

³ Propositions de l'ISNAR-IMG concernant le temps de travail des internes – 5 mars 2014

Une vigilance constante à l'application des mesures

Notre responsabilité de syndicat national réside aussi dans notre vigilance quant à l'application de la réglementation qui sera finalement adoptée.

Comme lors de la mise en place du repos de sécurité, l'ISNAR-IMG et les structures locales représentant les Internes de Médecine Générale veilleront à la traduction rapide et concrète, sur le terrain, des mesures annoncées.

Nous serons particulièrement attentifs à ce que des sanctions soient prononcées à l'encontre d'éventuels établissements réfractaires.

Pour le Bureau de l'ISNAR-IMG,
Trystan BACON, Porte Parole.

Contacts Presse

Pierre-Antoine MOINARD – Président
06 73 07 53 01 - president@isnar-img.com

Trystan BACON – Porte Parole
06 73 07 52 85 - porteparole@isnar-img.com



16^e Congrès National des Internes de Médecine Générale

*De la formation à l'installation,
décollage immédiat.*

TOULOUSE
30-31 janvier 2015

*L'interne, un patient (pas) comme les autres
Travailler ensemble, quelles perspectives ?
L'installation, avec ou sans hésitations
La thèse, un essai à transformer
Errare humanum est
Je doute donc je prescris*

286, rue Vendôme 69003 LYON
Tél. 04 78 60 01 47 / 06 73 07 53 00 - Fax : 04 78 60 27 14
administration@isnar-img.com - www.isnar-img.com

Siret 424 972 305 00025 – Code APE 912Z
Union de syndicats professionnels (livre IV du Code du Travail) et d'associations (loi 1901).
Déclarée représentative des résidents en médecine générale par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité – 1999
Membre de la FAGE – 2001 – Membre du Conseil Supérieur des Hôpitaux - 2003